



L'État d'Israël est sourd aux condamnations verbales

Dans la zone de Jérusalem-est, qui appartient à l'État de Palestine, la colonisation à marche forcée et la tentative d'annexion par tous les moyens de ce territoire par Israël sont des violations graves de la IV^e Convention de Genève de 1949 (violations définies comme des crimes de guerre).

Ces faits sont réversibles. Ce ne sont pas des faits accomplis

Dans la vallée du Jourdain (zone à 95% encore sous administration militaire et civile israélienne – zone C qui fait partie de l'État de Palestine), l'occupant israélien chasse régulièrement des habitants palestiniens pour y installer des colonies afin de s'approprier cette terre riche et irriguée, frontalière avec la Jordanie. Ces actes sont proscrits par la même convention internationale.

Ce ne sont pas des faits accomplis. Ils sont réversibles

Pour faire cesser cette colonisation, obstacle à une solution du conflit et à la réconciliation entre Israéliens et Palestiniens, il faut permettre à l'État de Palestine d'exister effectivement, de façon indépendante, en paix à côté de l'État d'Israël. Il faut faire cesser la colonisation. On ne peut à la fois condamner et laisser faire, comme le font les dirigeants français. Il faut

DES SANCTIONS

L'Union européenne commence à prendre des décisions dans ce sens, de même que plusieurs pays européens. La France dénonce, mais elle est complice de la colonisation à travers l'implication de certaines de ses grandes entreprises et la commercialisation en France de produits venant des colonies non identifiés comme tels.

Nous ne voulons pas d'une France complice. Il faut passer de la parole aux actes

Les condamnations ne suffisent plus ! DES SANCTIONS

Les destructions de maisons intervenues depuis le 5 janvier dans quatre quartiers palestiniens de Jérusalem, simultanément à l'annonce de la construction de plus de 550 logements dans trois colonies encerclant la ville ont constitué une nouvelle et grave violation du droit international qui confirme avec arrogance, si besoin en était, la volonté de « judaïsation » de la zone de Jérusalem par une véritable politique de nettoyage ethnique. Il en va de même avec la spoliation à grande échelle des propriétés palestiniennes en particulier dans la vallée du Jourdain. Ces destructions jettent à la rue des familles entières.

A Wadi-Fukin, près de Bethléem, village soutenu par les groupes locaux AFPS d'Alsace et de Lorraine, l'armée israélienne est intervenue pour saccager 5 hectares de terres agricoles et déraciner 300 oliviers récemment plantés.

Dans la vallée du Jourdain, le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) a fait savoir qu'il était contraint d'arrêter la fourniture de tentes aux Palestiniens victimes de destruction d'habitations du fait des confiscations systématiques par l'armée israélienne des tentes fournies comme abris de secours.

A Aïn Hejleh, toujours dans la vallée du Jourdain, les militants de la résistance populaire non-violente qui reconstruisaient le village depuis une semaine ont été évacués avec brutalité, malgré la présence de jeunes enfants, par plusieurs centaines de soldats de l'armée d'occupation. locus

A chaque fois, la France condamne ou s'apprête à le faire... Mais les seules condamnations verbales ne sont d'aucun effet sur les autorités israéliennes. Elles n'ont de sens que si elles s'accompagnent de mesures concrètes.

Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne même, ont mis en garde leurs entreprises contre les investissements au-delà de la Ligne Verte.

La France peut-elle continuer à ne rien faire alors qu'elle rappelle volontiers l'importance de la zone C (sous administration israélienne) pour la viabilité économique et politique de l'État de Palestine ?

Elle a les moyens d'agir vite. Elle doit, sans plus attendre, interdire l'entrée sur le marché français des produits issus des colonies israéliennes. Elle doit faire siennes les lignes directrices de l'Union européenne et renoncer clairement à toute coopération bilatérale avec des organismes participant à la colonisation. Faut-il lui rappeler que le rapport du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, adopté le 22 mars dernier à l'unanimité moins une voix, celle des États-Unis, appelait Israël à cesser la construction des colonies et à en commencer l'évacuation ?

Les limites de l'acceptable sont dépassées depuis longtemps. Il est temps de le faire savoir par des actes

(Tiré du communiqué du Bureau national de l'AFPS du 7 février 2014)